

Première publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de l'entité juridique dis-

soute: **Caisse-Maladie de Nendaz et Veysonnaz,**

Nendaz (VS)
2.

Statut juridique de l'entité juridique dissoute:

Fondation
3.

Nom et siège de l'entité juridique reprenante:

Natura Ge-

sundheitskasse, St. Niklaus
4.

Statut juridique de l'entité juridique reprenante:

Fonda-

tion
5.

Décision par:

l'Office fédéral des assurances sociales
6.

Date de la décision:

07.03.2003
7.

Echéance de préavis des créances:

14.04.2005
8.

Adresse pour la déclaration des créances:

Natura Ge-

sundheitskasse, c/o Groupe Mutuel, rue du Nord 5,

1920 Martigny
9.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers

de l'entité juridique dissoute d'annoncer leurs prétenti-

ons.
10.

Remarques: Décision par: l'Office fédéral des assurances

sociales (autorité de surveillance).

Fusion avec effet rétroactif au 01.01.2002. les actifs et les

passifs envers les tiers sont repris par la Natura Gesundheits-

kasse, à St Niklaus.

Groupe Mutuel, Service Juridique

1920 Martigny
- (02738852)